

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2022-123

COMMANDE PUBLIQUE

- **Modernisation des cimetières : 6ème tranche**
- **Marchés à procédure adaptée passés avec TPCF COLAS et CHARTIER**

La Ville de Roanne a lancé une consultation pour les travaux de modernisation des cimetières : 6^{ème} tranche.

Cette consultation a fait l'objet d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire. Les prestations sont réparties en 2 lots :

- Lot 1 : Terrassements, VRD, enrobé et stabilisé renforcé
- Lot 2 : Espaces verts

Les variantes étaient autorisées. Des prestations supplémentaires éventuelles étaient demandées :

- Lot 1 :
PSE 1 : Columbariums, réfection du revêtement.
- Lot 2 :
PSE 1 : Accès crématorium, bande de roulement,
PSE 2 : Engazonnement des inter-tombes.

Le marché est conclu pour une période de 6 mois.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 11 juillet 2022 sur le site Internet de la Ville de Roanne. La remise des plis était fixée au 7 septembre 2022 à 12 heures (date et heure limites).

Pendant la consultation, 19 dossiers ont été retirés. Au terme de la consultation, 6 candidats ont déposé un pli :

- 1 – EUROVIA DALA – 42 RIORGES
- 2 – CHARTIER – 42 VOUGY
- 3 – ETS TPCF – GROUPE COLAS – 42 MONTROND-LES-BAINS
- 4 - PEPINIERES ET JARDINS D'AIGUILLY – 42 VOUGY
- 5 – EIFFAGE ROUTE CENTRE EST – 42 PERREUX
- 6 – PONTILLE SARL – 42 VILLEREST

Il a été procédé à l'ouverture des plis et à l'examen des pièces de la candidature par la personne représentant le pouvoir adjudicateur le jeudi 8 septembre 2022.

Les offres ont été analysées en fonction des critères de jugement suivants :

Lot 1 :

- 1°) Prix des travaux : 50 % - notation sur 10 points
- 2°) Valeur technique : 40 % - notation sur 10 points
- 3°) Développement durable : 10 % - notation sur 10 points

Lot 2 :

- 1°) Prix des travaux : 55 % - notation sur 10 points
- 2°) Valeur technique : 40 % - notation sur 10 points
- 3°) Développement durable : 5 % - notation sur 10 points

Vu le rapport d'analyse des offres annexé à la présente décision, les offres des entreprises suivantes ont été classées comme offre économiquement les plus avantageuses :

Lot n°1 : TPCF COLAS pour un montant de 51 988,25 € H.T. (Base + PSE)

Lot n°2 : SARL CHARTIER pour un montant de 16 684,46 € H.T. (Base + PSE)

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

DECIDE

- de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses, les entreprises citées ci-dessus ;

- de signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande Publique ;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget investissement.

ROANNE, le 12 OCT. 2022

Le Maire,


Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération

